



L'an deux mille vingt-quatre, et le 10 septembre à 18h30 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame BONTAZ Karole, Maire**.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 12

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 4 septembre 2024

Présents : Laurent BARATEAU (pouvoir de JC CARTAILLER), Karole BONTAZ, Raphaël CETTOUR-JANET (Pouvoir de E. MERCIER-GALLAY), Paul CHARLES, Frédéric FESSON, Thierry GERARDIN, Stéphanie LACROIX (pouvoir de R NEGRE), Claude LAUSENAZ-GRIS, Patrick MORIZE.

Excusés : Jean-Claude CARTAILLER (Pouvoir à Laurent BARATEAU), Eric MERCIER GALLAY (pouvoir à Raphaël CETTOUR JANET), Robin NEGRE (Pouvoir à Stéphanie LACROIX)

Secrétaire de séance : Laurent BARATEAU

Reçu à la Sous-Préfecture
de THONON-LES-BAINS le

24 SEP. 2024

Objet de la délibération :

Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 88,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Considérant qu'un des agents des services techniques remplit les conditions pour évoluer d'adjoint technique à adjoint technique 2^e classe (C2), il convient de transformer un poste d'adjoint technique en poste d'adjoint technique de 2eme classe.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal par 12 voix pour.

APPROUVE le tableau des effectifs suivant :

	A ce jour	A compter de la date de l'arrêté d'avancement de grade
Adjoint technique	5	4
Adjoint technique C2	0	1
Rédacteur	1	1